

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 1

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

OBJET

Politique Publique des Relations Internationales et des Affaires Européennes,

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement
Direction des Relations Internationales**

PRESENTATION

1. OBJET

L'objet de ce rapport est de présenter et de faire valider la politique de Relations Extérieures du Conseil Départemental pour l'exercice 2016.

Cette politique est mise en œuvre par la Direction aux Relations Internationales et des Affaires Européennes dans le cadre de la Politique Publique des « Relations Internationales et Affaires Européennes ».

2. CREDITS INSCRITS AU TITRE DU BP 2015

- a - Au titre des Relations Internationales, Affaires Européennes :
 - fonctionnement : 1 474 000 euros
- b - Au titre des Interventions Humanitaires :
 - fonctionnement : 120 000 euros

Total des crédits de fonctionnement affectés pour la délégation en 2016 :
1 594 000 euros

3. LE CADRE LEGAL DE L'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

a- Les dispositions de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 subordonnent la régularité des actions de coopération décentralisée des collectivités territoriales à la « conclusion de conventions entre les collectivités territoriales françaises et leurs groupements et les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements ».

b - Les dispositions de la loi n° 2005-95 du 9 février 2005, relatives à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement.

c - Les dispositions de la loi Thiollière du 25 janvier 2007 visent à donner une base légale incontestable à l'aide au développement accordée par les collectivités territoriales.

d - La loi d'orientation et de programmation adoptée le 24 juin 2014 et relative à la politique de Développement et de Solidarité internationale.

La politique des Relations Internationales des collectivités locales françaises ne trouve donc pas sa base légale dans la clause de compétence générale, mais bien dans un cadre légal spécifique à la politique des relations extérieures des collectivités. La réforme institutionnelle en cours et les différents transferts de compétences envisagés n'impacteront donc pas les possibles de la politique de relations extérieures la collectivité.

En effet, si la loi NOTRe supprime la clause de compétence générale pour les départements, elle ne remet notamment pas en question la loi Thiollière de 2007 qui indique que l'action extérieure des collectivités territoriales n'est plus conditionnée par l'existence de compétences d'attribution dont la coopération décentralisée serait le prolongement à l'international. Les départements peuvent donc poursuivre et entreprendre des actions extérieures dans les domaines qui ne sont pas ou plus les leurs.

4. PRINCIPALES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE RELATIONS EXTERIEURES

La Politique de Relations Extérieures de la collectivité se trouve au cœur d'une volonté politique plus globale de construction de ce que sera la « Provence de demain ».

Une Provence qui pour demain se veut notamment solidaire avec les plus fragiles, protectrice de ses traditions et de son patrimoine, créatrice d'emplois, ouverte au Monde, innovante, connectée, attractive et forte de ses domaines d'excellence.

Aussi, la nouvelle politique de Relations Extérieures du CD13 deviendra un outil au service de ces nouvelles orientations dont le but ultime reste la création de richesses et d'emplois sur le territoire des BdR.

La nouvelle orientation de la politique de relations extérieures de la collectivité peut largement s'appuyer sur un territoire qui dispose d'atouts exceptionnels tels que :

- **son positionnement géographique** au centre de l'Arc Latin et en interface entre l'Europe et la Méditerranée,
- **son positionnement au cœur d'un carrefour de connexions** terrestres, aériennes et maritimes,
- **son capital** humain, scientifique, universitaire et industriel performant et reconnu,
- **la diversité de son patrimoine naturel et culturel** qui en fait un haut lieu de tourisme, secteur toujours en croissance,
- **la filière numérique**, qui se positionne comme une des leaders économiques et techniques en France,
- **sa deuxième place diplomatique** en France après Paris,
- **le nombre d'organismes de référence participant de la dynamique internationale** du territoire, qu'ils soient associatifs, gouvernementaux, institutionnels européens et internationaux,
- **la richesse de sa culture d'ouverture au monde**, et notamment aux coopérations entre les deux rives de la Méditerranée,
- **un tissu associatif largement engagé dans des dynamiques internationales**,
- **une collectivité forte d'un savoir-faire en coopération internationale.**

La politique des relations extérieures du Conseil Général s'articule autour :

A - D'objectifs:

- ❖ **Développer une action de diplomatie économique**, en faveur du renforcement de l'attractivité du territoire des BdR ; Faire connaître à l'international les atouts et les potentialités du territoire départemental ; Attirer des talents.

- ❖ **Favoriser son rayonnement à l'étranger** au travers d'actions de coopération et de missions économiques afin de promouvoir le territoire départemental, d'enrichir ses savoir-faire et de contribuer à y « ramener des richesses »,
- ❖ **Repositionner le CD des BdR comme un acteur de poids dans la dynamique européenne du territoire** et ce, avec un triple objectif :
 - que l'Europe soit mieux comprise des acteurs du territoire des BdR,
 - de défendre et promouvoir le territoire des BdR auprès des institutions européennes
 - d'identifier les programmes et les financements européens pouvant bénéficier au territoire des BdR.
- ❖ **Accompagner le nouvel agenda Mondial de Développement dit « Agenda post 2015 »** qui vise à promouvoir un mode de développement durable et inclusif. Tant par un soutien accordé aux projets portés par des opérateurs que par la mise en œuvre de projets portés en propre.

B - D'une concentration de ses actions sur des zones géographiques ciblées :

Dans la priorisation de ses zones d'intervention, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a pris en compte la situation du département mais a également identifié les territoires à enjeux économiques (les pays sources d'investissement, de flux touristique ou d'échanges inter-clusters).

Il développe ainsi ses actions sur trois ensembles géographiques distincts et affiche une priorité géographique qui porte notamment sur :

- l'Europe et les pays à fort enjeux économiques,
- la Méditerranée,
- l'Afrique francophone.

C - D'un positionnement transversal de la Direction des relations internationales et des affaires européennes au sein de l'institution :

La Direction des relations internationales et des affaires européennes met en œuvre, en coopération avec les directions concernées de la collectivité, les différentes actions internationales, européennes du Cd13. Elle favorise ainsi la mise en synergie des savoir-faire internes et/ou ceux externes assurés pour le compte du département et affirme son rôle de pôle ressource international de la collectivité.

D - De principaux modes d'intervention :

1- La coopération institutionnelle

Qu'elle soit européenne dans le cadre de projets multilatéraux ou internationale dans le cadre d'accords bilatéraux de coopération décentralisée.

Ces projets et coopérations ont pour but essentiel de répondre à des enjeux se posant identiquement sur chaque territoire partenaire, par la mise en commun de savoir-faire et l'organisation pratique de transferts de compétences entre partenaires et ce, pour un enrichissement mutuel de leurs pratiques.

La collectivité est ainsi signataire de 8 accords - cadres de coopération : Gouvernorat de Tunis (Tunisie), Ville de Haïfa (Israël), Diputacio de Barcelona (Espagne), Province de Gênes (Italie), Wilaya d'Alger (Algérie), Gouvernorat de Bethléem (Palestine), Région de Chirag (Arménie), Ville de Gumri (Arménie), et d'un accord cadre à objet unique : Ville d'Echtmiadzine (Arménie)

- 2- Le soutien ciblé apporté aux opérateurs** du département agissant à l'international : Près de 100 opérateurs bénéficient chaque année de l'accompagnement de la Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes du Conseil départemental. Ce soutien est engagé par la collectivité pour accompagner les organismes et les réseaux de référence actifs à l'international et pour soutenir les opérateurs associatifs du territoire dynamique actifs sur les thématiques d'inclusion sociale et économique retenues par la COP21 et priorisées par « l'agenda Post-2015 ».
- 3- L'accueil de délégations étrangères** composées de techniciens des administrations d'état ou décentralisées étrangères ; d'élus de collectivités locales étrangères ou d'élus sur mandats européens.
- 4- L'organisation de missions internationales sur des zones à enjeux économiques.** Cette action a pour but de mener des opérations de rayonnement du territoire à l'étranger, mais aussi de conduire des opérations de promotion du territoire et de ses atouts, afin de contribuer à l'attractivité de ce dernier.
- 5- La participation aux dynamiques locales** tournées à l'international, ainsi qu'aux projets structurants. Ce domaine d'actions inclut notamment la dynamique événementielle (ex. : Semaine Economique de la Méditerranée).
- 6- La mise en synergie des acteurs et des projets** de la dynamique internationale du territoire des BdR.

5. PRINCIPALES ACTIONS PREVUES POUR 2016

- **Conforter les coopérations** techniques et le soutien à la dynamique associative sur **des thématiques nouvelles** telles que la recherche et le développement, le numérique, l'employabilité des publics (notamment des jeunes), la Francophonie, le développement économique, l'attractivité du territoire,
- Ouvrir de **nouvelles zones de coopérations institutionnelles** davantage tournées sur des territoires à enjeux économiques importants,
- Favoriser la **mutualisation de son action** avec les actions de relations internationales d'autres collectivités locales notamment,
- Participer aux **réseaux** de collectivités et aux réseaux référents sur la coopération internationale.
- **Renforcer son action européenne** par la conduite de déplacements sur Bruxelles organisés à des fins pédagogiques et de lobbying, par la recherche, la captation et la gestion des fonds européens (fonds structurels et fonds sectoriels), par l'étude de modalités de partenariat avec la Représentation régionale Paca présente à Bruxelles, notamment.

6 . CONCLUSION

Il est proposé à l'Assemblée Départementale de confirmer et de développer les résultats obtenus en 2015 par la Direction aux Relations Internationales et des Affaires Européennes, dans le cadre de la politique publique de relations extérieures du Conseil départemental, et, à cette fin, je vous propose :

- de ratifier les actions et moyens mis en œuvre en 2015 ;
- d'approuver pour 2016 les propositions contenues dans le présent rapport et d'en faire partie intégrante de la Délibération ;
- d'autoriser l'accueil dans les Bouches-du-Rhône des délégations et missions étrangères, et l'envoi à l'étranger des délégations et missions du Conseil départemental ;
- d'autoriser les déplacements internationaux.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à négocier avec les autorités et partenaires étrangers et à signer les accords et protocoles nécessaires à l'exécution de la politique publique ;
- de donner compétence à la Commission Permanente pour ratifier ces accords et protocoles, et pour redéfinir en cours d'exercice, selon les besoins, les contenus, les zones géographiques et les dispositifs opérationnels, de la Politique de Relations Extérieures de la collectivité ;
- d'autoriser l'engagement des dépenses nécessaires à l'exécution de la politique publique ;

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL